



Monsieur Frédéric MITTERRAND
Ministre de la Culture et de la Communication

Paris, le 17 février 2012

OBJET : Préavis de grève pour le 29 février 2012

Monsieur le Ministre,

Le présent courrier vaut préavis de grève pour la journée du 29 février 2012 - ainsi que pour la nuitée en amont et en aval - couvrant l'ensemble des personnels de votre département ministériel, de droit public et de droit privé.

Au premier jour de mars, le Conseil européen s'apprête à ratifier un nouveau traité européen élaboré principalement par l'Allemagne et la France en dehors de toute procédure et consultation démocratique. Ce traité ouvrirait la voie à une nouvelle étape gravissime de dérégulation et de reculs sociaux. C'est pourquoi la Confédération Européenne des Syndicats et les syndicats européens appellent à la mobilisation la plus large le 29 février. C'est dans ce cadre que les appels unitaires à manifester et à la grève se multiplient en Europe comme en France.

Partout en Europe les peuples et les travailleurs, qui subissent déjà durement les conséquences d'une crise dont ils ne sont aucunement responsables, se voient imposer des plans d'austérité réellement insupportables. En France, le Président de la République, avec la « TVA sociale » et les « accords de compétitivité » met expressément en danger le code du travail et le pouvoir d'achat au risque de la dégradation de notre économie et d'une paupérisation encore accrue.

Les services publics, la Fonction publique et les fonctionnaires n'ont pas été épargnés par ces politiques régressives. Ils ont même été l'une des cibles principales du gouvernement auquel vous appartenez.

Au Ministère de la Culture, les destructions d'emplois et les coupes budgétaires sont tout simplement intenable. La quasi-totalité des services et des établissements, à Paris comme en régions, est à présent dans une situation très difficile qui met en péril les missions, dégrade et le travail et les conditions de travail des agents.

- Pour la CGT-Culture, à l'inverse de la politique que vous soutenez, la sauvegarde et la pérennisation du service public culturel et du ministère de la culture passent nécessairement par des financements publics à la hauteur d'une réelle ambition et par la création d'emplois publics correspondant aux besoins.
- En tout premier lieu, nous exigeons l'arrêt immédiat des destructions d'emplois. Compte tenu de la gravité de la situation dans ce domaine, nous vous demandons aussi d'organiser sans délai une « Conférence nationale sur l'emploi au ministère de la culture ».
- Vous devez en effet sans attendre desserrer l'étau qui se referme sur le fonctionnement des services et établissements. Ceci est aussi absolument indispensable à la défense de nombreuses filières, à leur revalorisation, à la reconnaissance du travail des agents, de leurs qualifications, et à leurs déroulements de carrières.
- Concernant plus particulièrement les établissements publics, nous exigeons l'arrêt des mesures de filialisation et de privatisation et le retour à des financements publics, seuls réels garants d'un service public indépendant des intérêts privés et particuliers.

Conformément à la législation en vigueur, nous nous tenons disponibles pour les négociations que vous ne manquerez pas de convoquer dans le cadre du présent préavis. Comprenez toutefois, Monsieur le Ministre, que nous n'accepterons pas que vous renvoyiez à plus tard vos propositions au motif qu'elles dépasseraient votre ministère. Si la solidarité gouvernementale fonctionne dans les deux sens, nous attendons que vous apportiez personnellement des réponses précises et effectives aux revendications des personnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations syndicales.

Didier ALAIME